

men
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le mardi vingt six mai, le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire à vingt heure, en la Mairie de Chênex.

- **Divers :**
- **Election du Maire**
- **Détermination du nombre d'adjoints et élections des adjoints**
- **Lecture de la charte de l' élu local par le maire élu**
- **Désignation des délégués au SI Pays du Vuache**

← **CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 MAI 2020**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

Présents : Messieurs CRASTES Pierre-Jean, DUVAL Léon, PARENT Philippe, ROTH Jean-Luc, BOURDIN Fabian, CARRILLAT Olivier, GENOUX-PRACHEX Lionel, Mesdames COINDET Jocelyne, LAMARLE Nadège, BAYAT-RICARD Marianne, ALLARD-VAUTARET Claire, BONIER Laurence, CHARDON Audrey, GONTHIER-GEORGES Céliane, VALLENTIEN Jennifer.

Excusés :

Marianne BAYAT-RICARD a été élue secrétaire.

1. Divers

- **Food Truck Burger :** Monsieur Luc BENOIT demande au Conseil Municipal d'installer son Food Truck du mercredi soir au dimanche soir de 18h à 21h. Après discussion, le Conseil Municipal propose un arrêté d'occupation du domaine public pour une période de un mois renouvelable à raison de quatre jours par semaine (du mercredi au samedi soir de 18h à 21h).

- **Eclairage Public:** Pendant la période du confinement, l'éclairage public a été coupée la nuit. Après discussion avec la population, il est demandé à ce que l'éclairage public reste éteint la nuit. Le Conseil Municipal approuve cette décision.

- **Nettoyage de printemps :** En raison des conditions sanitaires à respecter, le nettoyage de printemps sera prévu à la période de l'automne afin de ne pas créer de risque pour la population. La date sera communiquée par le Conseil Municipal ultérieurement.

2. Election du Maire

ELECTION DU MAIRE

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'inégalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le dépouillement du vote à donner les résultats ci-après :

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents ayant pris part au vote :	15
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages blancs :	1
Nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8
A obtenu :	
Monsieur Pierre-Jean CRASTES :	14 voix

Proclamation de l'élection du Maire :

Monsieur Pierre-Jean CRASTES ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

3. Détermination du nombre d'adjoints et élections des adjoints

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par à l'unanimité des membres présents, la détermination à 4 postes le nombre d'adjoints au maire.

ELECTION DES ADJOINTS

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 et L.2122-7-1 ;

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'inégalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le dépouillement du vote à donner les résultats ci-après :

Election du premier adjoint :

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents ayant pris part au vote :	15
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages blancs :	1
Nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

Ont obtenu :

Monsieur Léon DUVAL :	13 voix
Madame Marianne BAYAT-RICARD :	1 voix

Proclamation de l'élection du 1^{er} Adjoint :

Monsieur Léon DUVAL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 1^{er} adjoint et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du deuxième adjoint :

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents ayant pris part au vote :	15
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages blancs :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

A obtenu :

Madame Marianne BAYAT-RICARD :	15 voix
--------------------------------	---------

Proclamation de l'élection du 2^{ème} Adjoint :

Madame Marianne BAYAT-RICARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 2^{ème} adjointe et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

Election du troisième adjoint :

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents ayant pris part au vote :	15
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages blancs :	1
Nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

A obtenu :

Monsieur Philippe PARENT :	14 voix
----------------------------	---------

Proclamation de l'élection du 3^{ème} Adjoint :

Monsieur Philippe PARENT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 3ème adjoint et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du quatrième adjoint :

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents ayant pris part au vote :	15
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages blancs :	2
Nombre de suffrages exprimés :	13
Majorité absolue :	7
A obtenu :	
Madame Laurence BONIER :	13 voix

Proclamation de l'élection du 4^{ème} Adjoint :

Monsieur Laurence BONIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 4ème adjointe et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

4. Lecture de la charte de l'élu local par le maire élu.

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

5. Désignation des délégués au SI Pays du Vuache

Sur proposition de Monsieur le Maire,

En application de l'article L.2121 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de désigner :

- Délégués titulaires : **Fabian BOURDIN, Audrey CHARDON**

- Délégués suppléants : **Céline GONTHIER-GEORGES, Jennifer VALLENTIEN**

La séance est levée à 22h00.

Le Maire,
P.J. CRASTES

Les Conseillers

Léon DUVAL	Philippe PARENT	Jean-Luc ROTH
Fabian BOUDIN	Olivier CARRILLAT	Lionel GENOUD-PRACHEX
Jocelyne COINDET	Nadège LAMARLE	Marianne BAYAT-RICARD
Claire ALLARD-VAUTARET	Laurence BONIER	Audrey CHARDON
Céliane GONTHIER-GEORGES	Jennifer VALLENTIEN	